

UTILISER LA NOUVELLE PLATEFORME EPROCUREMENT : MODULE 2 - L'ACCORD-CADRE ET LA PROCEDURE RESTREINTE

Pôle d'activité

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Formule

Présentiel

Prix/participant

100,00 €

Gratuité possible : consultez les conditions sur notre site.

Nombre max. de participants/session

15

Durée de la formation

6 heures

Personne de contact

Ouidad MOUJAHID Gestionnaire de dossiers clients

omoujahid@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

La formation est le fruit d'un partenariat entre l'ERAP et Easy.brussels, l'agence régionale de simplification administrative.

e-Procurement est la plateforme électronique mise à disposition par le SPF Stratégie et Appui pour la gestion des marchés publics. Celle-ci permet notamment de publier les marchés et de recevoir les offres, le tout en ligne. Elle vise à rendre les marchés publics plus efficaces, transparents et accessibles à tous. Une nouvelle plateforme, revue en profondeur, a été lancée le 4 septembre 2023.

Le dispositif de formations relatif à la plateforme e-Procurement comprend deux modules. Le module n° 2 – qui fait l'objet de la présente fiche – entend former les apprenants à l'utilisation concrète de la plateforme dans le cadre précis des procédures de passation suivantes : **l'accord-cadre et la procédure restreinte** (cf. pré-requis).

La formation est dispensée par des intervenants experts accrédités par le SPF Stratégie et Appui.

Objectifs

La formation poursuit les objectifs suivants :

- Créer et gérer un marché public/un dossier dans le cadre d'un accord-cadre
- Créer et gérer un marché public/un dossier dans le cadre d'une procédure restreinte
- S'exercer à la gestion des marchés publics sur la nouvelle plateforme, avec un focus sur les procédures susmentionnées

Public cible

La formation s'adresse aux agents publics locaux et régionaux bruxellois amenés à utiliser la plateforme e-Procurement dans le cadre de la gestion des marchés publics dont ils ont la charge.

Prérequis

Maîtriser les fonctions de base de la nouvelle plateforme e-Procurement ou avoir participé au module de formation n° 1 organisé par l'ERAP et Easy.brussels ([UTILISER LA NOUVELLE PLATEFORME EPROCUREMENT : MODULE 1 | ERAP-GSOB](#)).

Méthodes pédagogiques

Résolument axée sur l'échange et illustrée à l'aide de cas réels, la formation se veut interactive et ancrée dans la pratique administrative. Plus précisément, celle-ci repose sur une méthode active alliant l'exposé, la démonstration et la mise en pratique à travers des exercices individuels.

La formation est organisée en formule présentielle, dans une salle informatique de l'ERAP. Un pc portable (avec accès à Internet) est mis à la disposition de chaque apprenant, leur permettant de s'exercer sur la nouvelle plateforme.

Contenu

L'accord-cadre

1. Définition et intérêt de l'accord-cadre
2. Utilisation de la plateforme dans le cadre de l'accord-cadre :
 - création, gestion et publication d'un dossier
 - ouverture du coffre-fort et gestion des offres, génération du procès-verbal
 - gestion des marchés subséquents

- bref focus sur les entreprises/opérateurs (rappel)
- gestion du dossier après invitation
- publication de l'attribution
- exercice pratique : chaque participant.e suit le formateur pas à pas depuis sa station de travail
- exercice récapitulatif collectif : chacun.e prépare individuellement un dossier-type avant une séance de correction commune

La procédure restreinte

1. Définition de la procédure restreinte
2. Utilisation de la plateforme dans le cadre de la procédure restreinte :
 - création et gestion d'un dossier
 - publication de l'avis
 - ouverture des offres et génération du procès-verbal
 - gestion de la deuxième phase
 - gestion du dossier après l'invitation
 - publication de l'attribution

Disponibilité au catalogue

La formation est disponible au catalogue jusqu'au 5 décembre 2024, dans les limites du subside disponible.